

**ARRÊTÉ DEP-2025-086 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART OPTION
COMMUNICATION VISUELLE ET PLURIMÉDIA**

La Directrice du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 26 Avril 2011 portant création du baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art option communication visuelle et plurimédia ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2025-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat artisanat et métiers d'art option communication visuelle et plurimédia pour la session 2025 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Frédérique BLONDEL, enseignante-chercheuse

Président adjoint :

Monsieur Gaël CARTAU, enseignant

Enseignants :

Monsieur Borat THLANG

Monsieur Christophe OLANIER

Monsieur Patrick AUGER

Madame Lydiane PREVEL

Madame Blanche LAVIAL

Madame Johanna GOOSSAERT

Monsieur Franck BERTRAND

Monsieur Didier DEGRENDEL

Professionnels :

Monsieur René BORRETTI

Madame Marion BLANQUET

Monsieur Max PASTOUREL

Madame Audrey DAUXAIS

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET